

## **Municipalité de Lejeune**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal « Le conseil de la municipalité de Lejeune siège en séance ordinaire ce lundi 6 avril 2020 par voie téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence: ajouter le nom des personnes qui sont présentes au téléphone. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : directeur général et secrétaire-trésorier et ajouter toute personne qui est également présente.

### **Réso 2020-53**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge l'état d'urgence pour une période additionnelle du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carole Viel appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement :  
« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Téléconférence. »

### **ADOPTÉE**

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5

Madame Claudine Castonguay      Directrice générale

Absente :  
Madame Armelle Kermarrec    Conseiller siège 6

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Réso 2020-54**

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS ET 11 MARS 2020**

### **Réso 2020-55**

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 2 mars tel que présenté.

Il est proposé par Réjean Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 11 mars de la réunion spéciale, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

### **Réso 2020-56**

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 99 902.90 \$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. Gén.

**ADOPTÉE**

## **5. AFFAIRES MUNICIPALES**

### **a) Centre des loisirs (demande citoyen)**

### **Réso 2020-57**

On a reçu une demande pour que le centre des loisirs demeure plus longtemps ouvert (à l'année).

Considérant le cas présent COVID-19, il nous est impossible de répondre à cette demande.

Il est proposé par Réjean Albert que le centre de loisirs reste fermé jusqu'à la prochaine ouverture pour la patinoire.

**ADOPTÉE**

**b) Modification au Fonds de la Taxe sur l'essence**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et qu'il a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

Attendu que le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata- Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité du conseil:

D'appuyer le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna.

**ADOPTÉE**

c) **Demande de remboursement matricule 2389 39 1010**

**Réso 2020-59**

Une demande a été déposée au bureau pour un remboursement de service taxes depuis 2011 à aujourd'hui.

Après information avec l'avocat, il m'informe qu'elle peut réclamer pour les trois dernières années de la date de la connaissance de notre erreur. Elle ne peut donc pas réclamer des taxes payées pour une période antérieure à 3 ans.

Donc il est d'avis que la municipalité n'a pas à rembourser au-delà d'une période de trois ans.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité que le conseil suivre la recommandation de l'avocat.

**ADOPTÉ**

**d) Demande augmentation (entretien paysager)**

**Réso 2020-60**

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité de faire une augmentation du coût de la vie soit 2% au salaire de 2019, soit une augmentation de 0.30¢ de l'heure pour 2020.

**ADOPTÉE**

**e) Report des échéanciers du compte de taxes 2020.**

**Réso 2020-61**

L'UMQ suggère une solution pour aider les citoyens et les commerçants, afin de répondre à la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19 (Coronavirus) et d'offrir un répit aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux commerçantes et commerçants.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement de déplacer les dates des versements du 7 mai, 9 juillet et 10 septembre au 22 octobre 2020. Ainsi que pour les mises à jour à venir.

**ADOPTÉE**

**f) Ordinateur soumission**

**Réso 2020-62**

Considérant que les ordinateurs ne sont pas assez performants pour installer le Windows 10 et que la vitesse est moindre.

Considérant que nous avons demandé à deux entreprises pour avoir des soumissions.

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter la soumission d'informatique IDC au montant de 3 514.95 \$ taxes, installation et configuration non incluses (au taux horaire applicable).

**ADOPTÉE**

**g) RIDT ( autorise la RIDT à effectuer un emprunt)**

**Réso 2020-63**

Autorisation pour la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata de procéder au règlement d'emprunt R-012 relatif à la construction de la cellule d'enfouissement no2 et la fermeture d'une partie de la cellule no1 du lieu d'enfouissement de la RIDT situé à Dégelis.

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement que la municipalité de Lejeune autorise la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata à procéder au règlement d'emprunt R-012 intitulé « Emprunt pour la construction de la cellule d'enfouissement n°2 et la fermeture d'une partie de la cellule n°1 » pour un montant de 1 919 000 \$

**ADOPTÉE**

**h) Employé**

**Réso 2020-64**

Il est proposé par Réjean Albert de garder tous les employés au travail considérant la COVID-19.

**ADOPTÉE**

**6. CORRESPONDANCES**

**Remis au conseil**

**7. DEMANDE DE DONS**

**a) Souper-bénéfice (Fondation persévérance scolaire Fleuve-et-des-Lacs)**

On ne participe pas cette année.

**b) Commandite soccer Dégelis**

On ne participe pas cette année.

**c) Fondation de la Santé du Témiscouata**

**Réso 2020-65**

Il est proposé par Carole Viel et appuyé à l'unanimité de faire un don de 100.00\$ pour la fondation de la Santé du Témiscouata, considérant la situation actuelle du COVID-19. La municipalité leur donne ce don en reconnaissance de tous les services supplémentaires dans cette période difficile.

**ADOPTÉE**

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Fernand Albert propose la levée de la séance à 20 h 25.

-----  
**Pierre Daigneault**  
**Maire**

-----  
**Claudine Castonguay**  
**Directrice générale**

**Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**